

CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH

## DES REINES MÈRES AUX ÉPOUSES DE PRÉSIDENT

LE RÔLE DES ÉPOUSES DE CHEF D'ÉTAT EST-IL UNE INNOVATION MODERNE SOUS-TENDUE PAR L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME ET IMITÉE DES MÉTROPOLIS OCCIDENTALES ? OU BIEN SE GREFFE-T-IL SUR DES HÉRITAGES DE CHEFFERIES ANCIENNES ? LES FEMMES QUI ONT EU DANS LE PASSÉ UN RÔLE TRÈS SOUVENT ÉMINENT ÉTAIENT LES REINES MÈRES ET NON LES ÉPOUSES DES CHEFS. CE RÔLE S'INSCRIVAIT DANS UNE TOUT AUTRE LOGIQUE DES ALLIANCES MATRIMONIALES DANS LESQUELLES PRIMAIENT NON LES INDIVIDUS MAIS LES CLANS ET LIGNAGES. QUE RESTE-IL DU RÔLE ÉMINENT DE LA REINE MÈRE ? L'ÉPOUSE D'AUJOURD'HUI S'EST-ELLE EMPARÉE DU RÔLE DE LA MÈRE D'HIER ? COMME AILLEURS COEXISTENT EN AFRIQUE DES FEMMES DE PRÉSIDENT EN RÉGIME « DÉMOCRATIQUE » ET D'AUTRES QUI SE SERVENT ET ABUSENT DE LEUR POUVOIR DE PREMIÈRE DAME.

**L**e rôle visible des épouses de président africain est-il une innovation moderne héritée/imitée des métropoles occidentales, monarchies constitutionnelles, démocraties ou dictatures où la femme de l'homme de pouvoir semble avoir acquis une condition particulière ? Les « modèles » occidentaux, déviants ou non, ne manquent pas au niveau du pouvoir d'État, dont les règles ont été à l'indépendance formellement importées d'autorité dans les jeunes États africains.

On peut se demander si cette histoire contemporaine ne trouve pas à se greffer sur des héritages issus de chefferies ou de monarchies africaines anciennes. Car, dans le passé, le rôle de femmes de pouvoir restées néanmoins dans l'ombre fut fréquemment attesté en Afrique. Cependant, sauf exception, on le verra, l'épouse du chef n'est pas en cause. Le rôle actuel de l'épouse de président ne tient, en effet, que par un concept moderne : celui du couple présidentiel, qui est une création récente ; l'idée même de « couple » ne faisait pas partie, à proprement parler, de l'univers conceptuel africain. La situation était opposée ; le mariage avait – comme dans les sociétés médiévales patriarcales – pour objet essentiel le renouvellement et le renforcement du clan : les épouses

permettaient d'établir ou de consolider les liens avec d'autres lignages à l'occasion d'échanges matrimoniaux organisés par les « aînés » qui avaient seuls les moyens de doter leurs « cadets », comme l'a démontré Claude Meillassoux à propos des Gouro de Côte d'Ivoire<sup>1</sup>. Les femmes étaient des outils et non des acteurs politiques. Elles n'étaient pas épousées par sentiment ; leur fonction était d'assurer la descendance et de fournir la force de travail préposée à la subsistance, principalement l'agriculture à la houe, surtout dans les sociétés non esclavagistes<sup>2</sup>. La complicité intellectuelle, voire politique, entre le chef et sa ou ses épouses n'était pas prévue. Même si l'alliance matrimoniale obéissait à un impératif politique, celle-ci était une affaire de clans et non d'individus.

---

#### LE RÔLE MARGINAL DES ÉPOUSES DE CHEF « TRADITIONNEL »

Certes, comme chez nous, la similarité des milieux sociaux et culturels des groupes contractant alliance matrimoniale faisait que l'union ainsi conclue pouvait entrer en résonance avec la complicité conjugale des partenaires. Mais, dans la plupart des cas, l'épouse royale – fût-ce la principale, la première ou la préférée – se trouvait, au mieux, à la tête d'une « maison » agricole, avec ses enfants, ses dépendantes et ses esclaves ; ainsi, à Bunkeya, capitale du chef de guerre et traitant d'esclaves nyamwezi Msiri, dit du Katanga, qui regroupait, selon les premières estimations belges<sup>3</sup>, 42 villages pour une population de 25 000 personnes, les principales épouses du chef étaient des femmes de l'aristocratie locale. Il en avait fait des espèces de hauts fonctionnaires qui, si elles lui apportaient loyauté et efficacité, étaient en charge de larges communautés composées, pour la plupart, de femmes esclaves. Le souverain leur déléguaient en quelque sorte son pouvoir pour organiser la main-d'œuvre nécessaire afin d'approvisionner ses armées. Bunkeya avait pour fonction principale de nourrir les caravanes, avec ses fermes qui animaient le complexe périurbain. Puisque les hommes étaient requis par la guerre et le transport des caravanes, la population stable de la ville était majoritairement féminine. Msiri, superposant au système matrilineaire du Garanganze local la loi patrilinéaire adoptée par les Swahili et les Nyamwezi, confia donc un rôle dirigeant au groupe restreint des épouses royales, qui avaient la haute main sur la masse des femmes esclaves. Le principe d'organisation ne différait guère de celui en usage dans les autres provinces, où les femmes nobles étaient souvent mariées aux chefs locaux subordonnés pour renforcer le contrôle régional. Mais la position centrale de Bunkeya, carrefour des caravanes et centre d'un actif marché d'esclaves, donnait aux épouses royales une liberté d'action exceptionnelle ; la ville était réputée pour sa liberté sexuelle et la fréquence des divorces<sup>4</sup>.

Ce cas assez tardif (seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) est néanmoins exceptionnel. La plupart du temps, les épouses royales étaient condamnées à la discrétion la plus absolue – tout comme l'épouse du souverain du Maroc ou celle de l'empereur du Japon jusqu'aux temps les plus récents : nous en sommes aujourd'hui à la première génération de ces souverains autorisant leur(s) épouse(s) à sortir de la réclusion et de l'anonymat... Le contexte social ne se prêtait guère au rôle de l'épouse, puisque la fortune et le pouvoir du chef reposaient sur sa richesse, et que cette richesse reposait, à son tour, non sur les biens, mais sur les gens : épouses, enfants, dépendants, soldats, esclaves... En règle quasi générale, le chef avait donc un grand nombre d'épouses sinon, comme dans les pays arabes, un harem. Les épouses ne comptaient que dans la mesure où elles donnaient des enfants, qui n'étaient d'ailleurs pas nécessairement appelés à régner à leur tour. Souvent, au contraire, la plupart des princesses royales et leurs descendants étaient, par prudence, éloignés de la capitale, pour qu'ils ne soient pas tentés d'usurper le pouvoir, et l'on allait chercher un successeur plutôt dans la famille plus éloignée : Claude Tardits explique que, dans la capitale, Foubam, du royaume bamoum (Cameroun, fin du XIX<sup>e</sup> siècle), le palais occupait le centre, et que, tout autour, les dignitaires du royaume établissaient leur résidence. Mais plus leurs familles étaient anciennes, plus elles étaient rejetées sur les pourtours, de façon à ne pas porter ombrage au souverain<sup>5</sup>.

La question de la succession était le plus souvent délicate, puisque le successeur devait être le meilleur, c'est-à-dire le plus sage, le plus puissant et le plus riche. D'où la phase quasi rituelle de succession, où souvent les notables du régime s'affrontaient pour désigner le plus méritant à leurs yeux capable de remplacer le chef défunt. Dans certains cas, il était même de règle que le successeur fût issu d'une autre famille. Tel fut l'arrangement conclu au XIX<sup>e</sup> siècle entre les deux grands lignages rivaux du Fouta-Djalou pour essayer de réduire le risque et la durée, dans ces périodes incertaines, de guerres civiles entre clans

1. C. Meillassoux, « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance », *Cahiers d'études africaines*, vol. I (4), 1971, p. 38-67.

2. C. Meillassoux, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 1975.

3. E. Verdick, *Les Premiers Jours au Katanga (1890-1903)*, Bruxelles [Comité spécial du Katanga], 1952.

4. La vie à Bunkeya est décrite par M. Wright, « Bwanika : consciousness and protest among slave women in Central Africa, 1886-1911 », in C. Robertson et M. Klein (eds), *Women and Slavery in Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 1983, p. 246-270. Voir aussi F. S. Arnot, *Garengaze or Seven Years' Pioneer Mission Work in Central Africa*, Londres, J. E. Hawkins, 1889, p. 194.

5. C. Tardits, *Le Royaume bamoum*, Paris, Armand Colin, 1980.

rivaux. Dans ce massif arrosé où prennent leur source les fleuves Niger, Sénégal et Gambie, les rivalités furent intenses, au cours de ce siècle, pour contrôler le trafic d'esclaves, de fusils, de bétail et de grains avec la côte. Les Peuls, pasteurs, cultivateurs et érudits inclus, dont certains possédaient un nombre considérable de têtes de bétail et d'esclaves, l'emportèrent finalement sur les cultivateurs jalonké de langue mandingue qui les avaient dominés jusqu'alors. Vers 1770, ils avaient instauré une confédération de neuf provinces contrôlant les routes nord-sud et est-ouest sur une distance de 300 kilomètres environ. En principe, le système était équilibré, alliant l'autonomie des provinces à la reconnaissance du pouvoir central de l'*almamy* à Timbo, détenu alternativement par un représentant des deux lignages royaux concurrents : les Alfaya, héritiers de l'aïeul fondateur érudit, et les Soriya, à la tradition militaire et marchande héritée de l'ancêtre qui, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait restauré le pouvoir. L'histoire de ce double *almamat* est celle de la lutte implacable que se livrèrent dès lors les deux grandes familles pour occuper le trône. Car, à son avènement, qui donna lieu à une sérieuse compétition politique et militaire, chacun des *almamy* s'entoura dans chaque province d'un solide clan de parents et d'alliés. C'est à ce niveau d'alliances diplomatiques que les échanges matrimoniaux, donc les femmes, jouèrent leur rôle, mais certainement pas du seul fait de leur statut d'épouse de l'*almamy* régnant<sup>6</sup>.

Des « femmes-chefs » sans homme, ou du moins dont le conjoint n'avait pas de pouvoir en son nom propre, ne sont pas rares dans l'histoire ancienne africaine et sont signalées dans des régions fort éloignées les unes des autres, du Congo (la fameuse reine Nzinga, qui régna de 1582 à 1663 et résista aux Portugais) au Nigeria (la reine Amina de Zaria, qui régna en 1588-1589) ou au Sénégal (Ndate Yalla Mbodj, reine du Walo, c. 1810-1860). En revanche, le cas d'épouse qui exerce un pouvoir visible aux côtés ou aux dépens de son mari est rare. On signale néanmoins, du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, quelques cas de gouvernance duale, connus par leurs relations avec les premiers colonisateurs : ainsi les *Lingeer* (souveraines) dans les anciens royaumes wolof ou serer du Sénégal, les *Ahemaa* chez les Ashanti du Ghana, les *Nanfon* et *Momanfon* chez les Bamoum, et la *Magira* dans le sultanat du Mandara au Cameroun<sup>7</sup>. Enfin, on peut noter le cas des femmes-chefs de mini-chefferies mendé et sherbro en Sierra Leone : ce fut, en 1787, une femme sherbro, la reine Yamacouba, qui céda le premier lopin de la presqu'île à une société anglaise<sup>8</sup>. Deux autres femmes y signèrent encore, un siècle plus tard, des traités analogues (1889)<sup>9</sup>. Madame Yoko surtout (c. 1849-1906) joua un rôle considérable à la tête d'une véritable confédération mendé qui devint le groupe le plus puissant de la Sierra Leone intérieure : après avoir connu deux premiers maris, ayant divorcé du premier et veuve du deuxième, elle épousa un puissant chef de l'Ouest.

En qualité de première épouse, elle joua un rôle politique actif et, à la mort de ce dernier en 1878, prit sa suite. C'est elle qui, réputée à la fois pour son charme et sa diplomatie, construisit une vaste confédération avec ses voisins et fit aussi alliance avec les Anglais contre ses principaux ennemis. Son loyalisme lui valut, une fois que le protectorat fut établi, d'être maintenue au pouvoir dans le cadre de l'*indirect rule* britannique jusqu'à sa mort<sup>10</sup>. Il s'agit donc incontestablement d'une femme de tête ; dans cet exemple assez tardif, elle a compris que, pour arriver à ses fins, compte tenu aussi bien de la politique britannique que de celle de son pays, le rôle d'épouse de chef pouvait être exploité.

Assurément, la grande polygamie des chefs aidant, le rôle d'épouses de chef ambitieuses et concurrentes exista. Plus d'une, comme ailleurs, dut rêver faire de son fils l'héritier du pouvoir de son père – comme l'essaya récemment l'épouse du président Mobutu, Mama Lobi, pour son fils aîné Nzanga. On perçoit ici quelles femmes jouèrent un rôle parfois décisif : non pas l'épouse, mais la mère du chef.

Le cas des épouses royales du souverain ou *kabaka* du petit État du Buganda est particulièrement éclairant. Il démontre que la grande polygamie des chefs, et, par-dessus tout, celle du souverain, fut un instrument du processus de formation de l'État, processus qui démarra lentement vers le XIV<sup>e</sup> siècle pour aboutir à un petit royaume fortement centralisé et hiérarchisé au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Celui-ci resta fondé sur l'organisation en clans, ou grandes familles distinctes, désormais inféodés au souverain. Ce serait le *kabaka* Kimera qui, dès le XIII<sup>e</sup> ou le XIV<sup>e</sup> siècle, aurait commencé à distinguer et privilégier ses propres descendants en les reconnaissant comme *balangira* (princes) et *abambejja* (princesses). Les femmes reçurent dans cette organisation un rôle particulier. Elles furent

6. Voir I. Barry, *Le Fuuta-Jaloo face à la colonisation : conquête et mise en place de l'administration en Guinée*, Paris, L'Harmattan, 1997.

7. Voir la thèse en cours de I. Weichert, *Femmes et rapports de pouvoirs dans les systèmes de gouvernance duale en Afrique : études de cas (Sénégal, Ghana, Cameroun)*, université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

8. C. Fyfe, *A History of Sierra Leone*, Londres, Oxford University Press, 1962, p. 19.

9. C. P. Hoffer, « Mende and Sherbro women in high office », *Revue canadienne des Études africaines*, vol. VI (2), 1972, p. 151.

10. Voir C. Fyfe, *A History of Sierra Leone*, *op. cit.*

11. N. B. Musisi, « Women, "elite polygyny", and Buganda State formation », *Signs*, vol. 16 (4), 1991, p. 757-786. Une des principales sources sur l'histoire de la monarchie ganda est J. Roscoe, *The Baganda. Their Customs and Beliefs (1911)*, Londres, Frank Cass, 1965. Mais il y en a bien d'autres. Voir, à ce sujet, N. B. Musisi, « Women, "elite polygyny"... », *art. cit.*, p. 759, note 5.

nommément écartées du pouvoir : la seule à régner aurait été la reine Naku, qui aurait immédiatement précédé Kimera. Mais les femmes, qui constituaient la grande force de travail, ne pouvaient disposer de terres que par l'intermédiaire de leur mari. Comme le *kabaka* était devenu le seul, avec ses grands chefs, à posséder des terres, les échanges matrimoniaux, où les femmes étaient à la fois productrices et génitrices, devinrent essentiels.

Dans un système qui était strictement patrilinéaire, les souverains successeurs se méfiaient beaucoup du sang royal féminin qui aurait pu tenter d'imposer un héritier par les femmes : les princesses ganda, qui paradoxalement jouissaient d'une grande liberté sexuelle eu égard à leurs prérogatives nobiliaires, se virent, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, interdire le mariage et la procréation. Elles devaient, en cas de grossesse, pratiquer des techniques coutumières d'avortement, ou bien le nourrisson était tué à la naissance si elles n'avaient pas réussi à le dissimuler en le confiant aussitôt à des roturiers. C'est Mutesa I<sup>er</sup> qui aurait, au XIX<sup>e</sup> siècle, estimé qu'il était pour lui plus politique d'utiliser les princesses en leur faisant contracter des alliances matrimoniales avec ses principaux chefs, de façon à mieux asseoir son emprise sur ces derniers.

Compte tenu de ce strict contrôle des princesses, les épouses des grands du royaume, et au premier chef celles du *kabaka*, étaient issues des classes populaires, ou bien étaient données aux chefs par les groupes conquis ou tributaires ; c'étaient aussi les épouses héritées par lévirat du roi défunt (les plus jeunes et jolies étaient réservées au nouveau *kabaka*) ou mises en esclavage par conquête. Peu importait, dans ce schéma, le statut social originel de la jeune femme. Les clans aspirant à quelque pouvoir offraient au souverain son lot de jeunes filles à épouser. En fait, la plupart n'avaient pas le choix et lui devaient des femmes. Les échanges matrimoniaux renforçaient à la fois les alliances politiques et la force de travail mise à la disposition du souverain, qui disposait ainsi du plus grand nombre de travailleuses pour ses terres et de la plus importante progéniture, démonstration de sa richesse. La coutume voulait que toute faveur demandée au souverain s'accompagnât du don de une ou deux femmes. Une fois par an, le *kabaka* envoyait ses agents recruter, province par province, des jeunes filles destinées à servir ses épouses, voire à devenir ses épouses, et les chefs étaient tenus de sélectionner dans leur district les jeunes vierges les plus séduisantes, âgées de 12 à 17 ans environ. Cet échange de femmes entre le *kabaka*, ses dépendants et son peuple était donc intense et politiquement profitable à tous. Car les épouses du *kabaka* pouvaient, à leur tour, recevoir faveurs et présents du souverain, et aussi en demander pour leurs sœurs, leurs parents ou leurs servantes. On peut imaginer que ce type de relations, normal dans ce système ancien, ait été repris ou imité par certaines Premières dames de nos jours.

Mais ces épouses de l'élite, ou *bakembuga*, étaient aussi soigneusement gardées : entourées de hautes palissades de roseaux, leurs résidences étaient réparties et organisées en « sections », dont chacune était dirigée par une femme âgée qui assignait les tâches et distribuait les vivres. Elles n'avaient le droit de quitter leurs quartiers que sous escorte, et après que le commun des hommes eut été évacué le long de leur route. Lorsqu'elles étaient enceintes, elles étaient cloîtrées et particulièrement surveillées. Cependant, elles étaient respectées et honorées par les chefs ; les épouses principales avaient même autorité sur un certain nombre d'entre eux. Elles jouaient un rôle essentiel dans la succession royale, puisque c'est à travers elles que la royauté tournait entre les différents clans. La succession était au Buganda patrilinéaire, ce qui signifie que, à supposé même qu'elles eussent des enfants, les princesses de sang royal ne pouvaient leur transmettre le trône ; pour y prétendre, il fallait un héritier de sang royal du côté du père. Cela conférait au clan de la mère du roi – une des épouses du roi précédent – le rôle dominant : son fils devenu roi appartenait au clan de sa mère, faisant de ce fait circuler le pouvoir royal d'un clan à un autre. C'est donc de sa filiation maternelle qu'il tirait ses partisans et son pouvoir politique. D'où l'importance d'éliminer les fils du roi qui descendaient de clans considérés comme inférieurs : pour plus de sûreté, ils étaient étranglés à la naissance.

On conçoit dès lors le rôle que pouvaient espérer jouer les épouses ambitieuses. Mais exerçaient-elles un rôle réel auprès de leur époux ? Beaucoup ne rencontraient même pas leur mari, car la grande polygamie n'impliquait pas nécessairement de relations sexuelles. D'ailleurs, l'épouse officielle du souverain, ou *lubuga*, était en fait sa demi-sœur. Elle siégeait à ses côtés lors du couronnement, partageait certaines de ses activités mais, bien que des observateurs l'aient prise pour sa femme, le sexe était entre eux tabou. De la même façon, les relations sexuelles étaient interdites entre le roi et la *kabejja*, son épouse favorite et la gardienne de la divinité du pouvoir et de la fécondité. Ces usages sont attestés depuis longtemps : nos premières informations à ce sujet proviennent des sources portugaises du XVI<sup>e</sup> siècle qui ont décrit le royaume de Mutapa tel qu'il aurait succédé à celui de Old Zimbabwe. À l'intérieur des murs du complexe royal, les neuf « épouses royales » y jouaient un rôle déterminant. Parmi elles, la principale était la sœur du roi, en charge des relations extérieures. Une seule d'entre elles, la troisième seulement dans la hiérarchie des reines, était une véritable épouse. Les autres étaient des sortes de ministres qui dominaient chacune leur province, avec leurs dépendants et des revenus propres. Elles n'étaient d'ailleurs pas nécessairement de sexe féminin, l'important étant que ces personnages soient liés au monarque par les liens symboliques du mariage – ce qui pourrait se référer à un héritage enraciné de matriarcat.

## LA REINE MÈRE, UNE CONSTANTE DES POUVOIRS ANCIENS

Partout en Afrique, que l'on fût en système patrilinéaire ou matrilinéaire, la mère du chef était un personnage important. D'abord, et toujours, puisqu'elle était mère, et que de son ventre était issu le pouvoir. En système matrilinéaire surtout (mais aussi, on vient de le voir, dans un système patrilinéaire exogamique comme au Buganda) s'y ajoutait le fait que le chef appartenait à son matrilignage, dont sa mère était l'incarnation vivante. La mère du chef avait donc un pouvoir certain, religieux, spirituel et parfois réel. C'était un personnage important, mais aussi symbolique. En pays akan (Ghana) où la question a été bien étudiée, chaque village ou groupe de villages avait sa famille régnante – issue des premiers occupants du terroir ; les aînés du lignage choisissaient parmi ses membres le chef et la mère du chef ou reine mère. L'attribut de leur autorité était pour chacun un siège de bois sculpté. La reine mère appartenait à la génération précédente, mais n'était pas nécessairement, loin s'en faut, la mère biologique du chef. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'erreur conceptuelle de la traduction littérale des termes d'« épouse » ou de « mère » dans un système générationnel où l'alliance matrimoniale ne relevait pas nécessairement du sexe et où la classe d'âge tenait lieu de parenté : aujourd'hui encore, les membres de la même classe d'âge se qualifient couramment de « frère » ou « sœur » entre eux, et pour les enfants d'un même lignage toutes les femmes de la génération précédente sont autant de « mères ». Ainsi, la reine mère était le plus souvent une tante ou une grande cousine. C'était une femme d'expérience qui connaissait la généalogie du clan. Elle jouait un rôle déterminant dans le choix du nouveau chef, raison pour laquelle elle était parfois surnommée « la faiseuse de rois<sup>12</sup> ». Elle possédait sa propre cour et était assistée de dignitaires appartenant à d'autres clans. Son rôle majeur était de conseiller le chef<sup>13</sup>. Il existait une hiérarchie des reines mères : au-dessus de celles des villages, les reines mères principales dépendaient, à leur tour, de la reine mère du royaume. En pays ashanti, la reine mère disposait, comme l'*Asantehene*, le souverain des Ashanti, d'un siège d'or.

Même dans des sociétés où la patrilinéarité coexistait avec la matrilinéarité, le rôle de la reine mère est attesté. En pays yoruba, on reconnaît parmi les bronzes du Bénin la tête finement ciselée d'une reine mère du XVI<sup>e</sup> siècle. L'*oba* du Bénin, Esigie, qui régna entre 1504 et 1550, serait celui qui a créé le titre de « reine mère », ou *Iyoba*, pour la remercier de son appui occulte lors des guerres de succession contre son frère Aruaran puis contre le chef Ata de la cité d'Igala. Il lui aurait choisi la résidence d'Uselu et lui aurait confié une autorité analogue à celle d'un chef urbain. Bien qu'il lui fût interdit de voir son fils à partir du moment où il était devenu *oba*, elle était supposée le conseiller.



Elle n'apparaissait pas en public et n'avait pas de rôle politique officiel, mais elle était consultée et son avis était requis pour toute décision importante. En qualité de veuve du souverain précédent et de mère du souverain actuel, elle jouissait d'un statut semi-masculin. Elle recevait une « épouse », ou *amoda*, et était assistée d'une cour de jeunes gens et d'assistants<sup>14</sup>. La fonction se transmet d'*oba* en *oba*. En 1981, la *Iyoba* d'Uselu, ou reine mère (née en 1907), première épouse de l'*oba* Akenzua II (1933-1978), contrairement aux usages ancestraux, le demeura après la naissance de leur premier fils, Oba Erediauwa, qui régna à partir de 1979. Elle eut d'autres enfants et, en qualité de femme-chef, régenta le harem de son époux. En qualité de prêtresse d'Olokun, on lui attribuait un pouvoir spirituel considérable.

De même, à Oyo, de la mère officielle de l'*alafin* dépendait le *bashorun*, ou général de son armée ; quant à la *Iya Kere* (ou deuxième reine mère officielle), elle était à la fois son trésorier et la gardienne des insignes royaux, chargée, entre autres, de placer la couronne sur la tête du souverain : cela lui permettait d'empêcher la tenue de cérémonies royales en signe de déplaisir au cas où celui-ci l'aurait offensée. Elle était aussi, selon le révérend Johnson à qui l'on doit ces détails, la mère des *ilari*, qui, hommes et femmes, constituaient le tiers des dignitaires de la cour. L'auteur affirme que, bien qu'officiellement sa seconde, elle avait plus de pouvoir que la mère officielle du roi<sup>15</sup>.

Dans certains cas extrêmes, la mère du chef se substituait à lui. Mais ce n'était pas nécessairement sa mère biologique. Autrement dit, être mère du chef était plus une fonction qu'un état : ainsi, en Ashanti, lorsque le roi fut déporté par les Britanniques en 1897, ce fut Yaa Asantewa, une princesse de la génération précédente, qui prit l'initiative de la résistance et organisa la révolte contre l'occupant. Elle agit ainsi à la place de la reine mère de l'*Asantehene* des Ashanti qui avait été déportée en 1896 aux Seychelles avec son fils Prempeh I<sup>er</sup> et son parent – qui lui était resté fidèle – Nana Afrane Kuma, chef de la province d'Edweso, située à quelque 16 kilomètres de la capitale Kumasi. L'épisode suivait l'installation du protectorat britannique sur le pays. Yaa Asantewa (née entre 1840 et 1860, morte en exil en 1921) était la mère de Nana

12. B. J. Stoeltje, « Asante queen mothers : a study in female authority », in F. Edouwaye S. Kaplan (ed.), *Queens, Queen Mothers, Priestesses and Power : Case Studies in African Gender*, Baltimore, John Hopkins University Press, coll. « Annales of the New York Academy of Sciences », 1997, p. 51.

13. *Ibid.*, p. 52.

14. J. U. Egharevba, *A Short History of Benin*, Ibadan, Ibadan University Press, 1968.

15. S. Johnson, *The History of the Yorubas : from the Earliest Times to the Beginning of the British Protectorate*, Lagos, C. M. S., Bookshops, 1956 (rééd. de 1921).

Afrane Kuma. À la différence de son fils dénué de grande personnalité, c'était une tête politique. En 1896, en qualité d'*Edwesohamaa* (reine mère) de substitution, c'est elle qui avait accepté l'offre britannique « d'amitié et de protection ». Mais quelques mois plus tard, elle se trouva en désaccord avec le résident britannique à propos d'une concession de mine d'or; celui-ci lui refusait le droit d'en disposer. De fil en aiguille, elle inspira, conçut et conduisit la guerre à partir de 1900, prenant la tête des mécontents qui réclamaient le retour de Prempeh<sup>16</sup>. Elle organisa devant Kumasi un siège qui dura deux mois. Pour venir à bout des quelque 40 000 à 50 000 Ashanti qui suivirent leur reine, les Britanniques furent obligés d'envoyer 1 400 hommes munis des armes les plus modernes. Il fallut en fin de compte trois mois de plus et 1 200 hommes supplémentaires pour capturer la reine et ses derniers fidèles. Elle aurait craché au visage de l'officier britannique qui l'arrêta.

Néanmoins, en temps ordinaire, une des caractéristiques de la mère du chef était sa discrétion publique : au royaume d'Abomey comme ailleurs, ainsi que le souligne Émile A. Tozo dans ce numéro, la représentation sociale que l'on a de la femme est qu'elle doit être discrète, conciliatrice, évitant le plus possible de se mettre en avant. Les reines mères ou les femmes préférées des monarques des anciens royaumes pouvaient être influentes au point de contredire la volonté royale dans l'intimité de la maison, voire de la nuit s'il s'agissait d'une épouse, mais elles demeuraient effacées en public. Les femmes politiques les plus capables préférèrent souvent rester, en apparence, au second plan, même si c'était une fiction de convenance. Ainsi en alla-t-il d'une fameuse reine yoruba qui ne voulut jamais s'afficher comme reine, mais comme « mère » d'un fils en bas âge en qualité de régente.

---

#### QUEL HÉRITAGE ?

Deux questions seraient à poser à propos des « Premières dames » d'aujourd'hui. La première est de se demander ce qu'il reste des usages anciens, à savoir du rôle éminent de la mère, et non de l'épouse, du président en exercice. Cet aspect n'est pas abordé dans les articles du présent numéro. Ce n'en était d'ailleurs pas le sujet. Néanmoins, il serait surprenant que le rôle parfois essentiel bien que discret de la mère ne soit pas, à quelque titre que ce soit, présent dans les mœurs de certains de ces « monarques » modernes. Y a-t-il du côté des familles de président (moderne) un rôle particulier donné à la mère ?

Car, du côté des chefs dits « traditionnels », le rôle de reine mère s'est maintenu à travers les âges. Il est remarquable de noter qu'au Festival mondial noir des arts et de la culture (Festac) qui se tint à Lagos en 1975, une plaque commémorative fut dédiée à la reine mère originelle, Idia. Ainsi, l'autorité de

la reine mère, qu'elle soit la « mère » d'un chef de village ou d'un grand chef, continue de reposer sur l'idée qu'elle possède savoir et sagesse sur des questions aussi importantes que la coutume, le droit et la politique, et aussi la généalogie de la chefferie. C'est pourquoi elle demeure une « faiseuse de rois » garante de la tradition. Mais, dans la société contemporaine, les « reines mères » revendiquent également leur prérogative de veiller au bien-être des femmes ; c'est pourquoi elles jouent parfois un rôle particulier dans des domaines modernes tels que les soins aux enfants, la lutte contre la drogue ou les grossesses précoces, et plus généralement l'éducation des femmes et la lutte contre le sida.

Le titre est donc devenu, avec le temps, un titre honorifique qui n'a plus grand-chose à voir avec la parenté réelle, mais signifie l'hommage rendu à une femme d'importance : ainsi, au Nigeria, quelques grandes militantes comme Winnie Mandela, mais aussi certaines chercheuses américaines de renom se virent octroyer le titre de « reine mère ». La cérémonie suppose que la personnalité soit d'abord adoptée par la famille royale ; les notables de la communauté délibèrent et proposent que soit octroyé à la personnalité ainsi honorée le siège (*stool*), symbole de sa distinction<sup>17</sup>.

La seconde question est de savoir dans quelle mesure ces usages d'autrefois ont transmis à l'épouse ce qui relevait naguère du pouvoir de la mère. Ce rôle ancien de la femme liée au pouvoir n'aurait-il pas, à l'époque contemporaine, été récupéré par l'épouse qui se serait ainsi octroyé le rôle de la mère d'hier ? On connaît au moins un exemple où, à propos d'une affaire d'État, le pouvoir « moderne » a eu à s'opposer de front au pouvoir « ancien » d'une épouse traditionnelle en système fortement matrilineaire. Il s'agit, comme souvent lorsqu'il y a litige juridique entre droit coutumier et droit moderne, d'une affaire de funérailles : celui du frère de l'épouse en titre de l'*Asantehene* des Yoruba. En 1991, au Ghana, le droit moderne et la patrilinearité l'ont emporté grâce à l'opiniâtreté du fils d'un grand avocat militant de la décolonisation qui venait de décéder. Kwame Anthony Appiah avait été chargé par son père, avant sa mort, de diriger ses funérailles aux dépens de la lignée maternelle, représentée par la sœur du défunt et épouse de l'*Asantehene* : « Le matriclan aime le cadavre », dit un proverbe akan. Il fallut toute l'énergie du fils – lui-même philosophe de talent et multiculturel puisque sa mère est

16. A. A. Boahen, *Yaa Asantewaa and the Asante-British War of 1900-1*, Oxford, James Currey, 2003.

17. Voir *South Wales Evening Post*, 5 juin 1998 ; *New York Times*, 5 octobre 1997 ; *Ethnic NewsWatch*, 16 juillet 1997 ; *Ethnic NewsWatch*, 21 mai 1997 ; *Ethnic NewsWatch*, 27 avril 1996 ; *Ethnic NewsWatch*, 21 mai 1994.

anglaise et qu'il enseigne aux États-Unis – pour résister au poids « traditionnel » incarné par sa tante. Le cadavre ne reçut sépulture définitive qu'après plusieurs années. Le droit ghanéen donnant en principe raison à l'épouse de l'*Asantehene*<sup>18</sup>, il fallut l'intervention directe du chef de l'État, en raison du rôle exceptionnel joué par le défunt dans la lutte pour l'indépendance, pour donner raison à l'héritier mâle direct. Car, dans ce contexte matrilineaire, c'est néanmoins le fils qui conduisit la totalité du combat, au nom de ses sœurs et de sa mère<sup>19</sup>.

**E**n conclusion, on peut dire que pas grand-chose, y compris dans les régimes africains les plus autocratiques, ne préfigurait le rôle de « épouse de président » d'aujourd'hui, qui paraît bien être, plutôt qu'un héritage local, un fait mondial très contemporain, ne serait-ce que parce qu'il correspond à une prise d'autonomie féminine qui n'était pas de mise dans quelque société que ce soit il y a encore peu de générations. La façon dont agit la Première dame et la façon dont son action est perçue, reçue, voire réclamée par les nationaux, est révélatrice de la place prise désormais par les femmes, ou du moins certaines femmes, dans l'espace public africain, alors que pendant des siècles, sauf exception, elles ont été cantonnées à la sphère domestique.

Une des raisons profondes du changement est précisément la phase coloniale : les épouses de président d'aujourd'hui en Afrique sont souvent passées par l'école héritée du colonisateur, comme on le constate dans les articles de ce numéro. Dans l'ensemble, sauf si le choix de l'épouse relève de la toute-puissance ou du caprice d'un dictateur, le niveau de formation des épouses de président africain est aujourd'hui souvent équivalent à celui des épouses de président ailleurs dans le monde. Et cela, il faut le souligner, est très récent. Car le nombre de filles scolarisées de façon autre qu'élémentaire était minime à l'indépendance<sup>20</sup>. Les fillettes – au démarrage encore bien peu nombreuses – entrées à l'école élémentaire dans les premières décennies de l'indépendance ne sont guère arrivées à l'âge adulte avant une vingtaine d'années au plus. Le nombre d'entre elles qui ont effectué des études supérieures fut, jusque dans les années 1980, minime. Les hommes politiques d'envergure qui avaient la force de s'opposer au mariage coutumier de convenance exigé par les familles pour épouser une partenaire de leur niveau intellectuel et culturel n'avaient alors d'autre choix que d'épouser une Occidentale : ce fut le cas de plusieurs d'entre eux<sup>21</sup>. L'épouse africaine éduquée, militante politique ou syndicale, ou dotée de diplômes universitaires, est une nouveauté en Afrique noire où actuellement, en moyenne, plus de la moitié des garçons mais à peine le quart des filles sont scolarisés. Je ne crois pas, pour ma part, à une originalité particulière des épouses de président en Afrique, mais plutôt, comme dirait

Achille Mbembe (concept popularisé par J.-F. Bayart), à leur *banalisation* en rapide accélération. Ce qui est spécifique, néanmoins, c'est le résultat du métissage entre un héritage culturel singulier et la « mondialisation » du concept : l'épouse de président africain va évidemment utiliser les ressorts locaux du pouvoir – et, de façon privilégiée, le réseau familial (au sens large de lignage) dont les femmes sont depuis toujours les garantes – et les réseaux dits « traditionnels » à des fins bien modernes d'exploitation économique et financière, voire de prévarication, à l'échelle aussi bien internationale que nationale<sup>22</sup>.

Enfin, on aurait tort de se focaliser sur les épouses abusives de président au pouvoir parfois exorbitant. D'autres régimes existent en Afrique, et donc des épouses de président en régime « démocratique » ou en voie de démocratisation. Le cas de Mme Adame Ba Konaré est exemplaire de ce type : même culture que son mari, même éducation, mêmes diplômes et mêmes convictions politiques ■

Catherine Coquery-Vidrovitch  
Université Paris-VII

18. Le droit moderne des anciennes colonies britanniques est un droit complexe, qui s'est efforcé d'intégrer un certain nombre de clauses issues du droit dit « coutumier », considéré comme relevant des sociétés africaines dites traditionnelles.

19. A. Appiah raconte cet épisode dans *In my Father's House*, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. 181-195.

20. La première École normale d'institutrices, qui ne formait qu'une vingtaine d'élèves par an (120 au total de 1938 à 1945, beaucoup moins ensuite), a été fondée en AOF, à Rufisque, seulement en 1938 ; au Congo belge, il existait en 1960 une seule bachelière : la fille du maire de Léopoldville (Kinshasa). Voir P. Barthélémy, *L'École normale d'institutrices de l'AOF. Objectifs et réalités 1938-1945*, mémoire de maîtrise, université Paris-VII, 1994 ; P. Barthélémy, *Éducation et travail des Africaines à l'époque coloniale (1920-1960)*, thèse de doctorat, université Paris-VII, thèse, 2004 ; B. A. Yates, « Colonialism, education and war : sex differentiation in colonial Zaire », in E. Bay (ed.), *Women and Work in Africa*, Boulder, Co., Westview Press, 1982, p. 127-152.

21. À commencer par Léopold Sédar Senghor, et cela apparaît presque comme une tradition de Première dame au Sénégal.

22. Ainsi l'exploitation de la rente pétrolière par l'épouse et la famille de l'épouse de Moussa Traoré, le dictateur déchu du Mali.